Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 - 2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 234 - 2015 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2024 - 038 à sa séance régulière du 04/03/2024, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, tiendra une consultation publique le 02/04/2024, à 18h, à la salle municipale située au 209, rue de l'église, Saint-Elzéar-de-Témiscouatsa, G0L 2W0 en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'ajouter des éléments concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata afin de répondre aux attentes gouvernementales introduites par le projet de loi 37.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : www. Saintelzear.ca.

Donné à Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Ce 18 mars 2024

Denise Dubé

Par

Directrice générale